

## Nouvelle tarification des professionnels en déchèterie

**De nouveaux tarifs** vont être applicables **aux professionnels** qui viennent déposer leurs déchets à la déchèterie de Rosnoen **dès le 01/01/2012**.

Un nouveau marché a été conclu le 01/04/2011 entre la Communauté de communes de l'Aulne Maritime et les repreneurs.

De nouveaux tarifs ont donc dû être redéfinis pour faire face à :

- l'augmentation des tarifs de reprise des matériaux
- l'accueil de nouveaux matériaux qui jusque là n'étaient pas admis en déchèterie tels que les gravats valorisables, les plaques de plâtre, le bois non traité.

Ci-dessous la grille des nouveaux tarifs applicables à la déchèterie de Rosnoen **pour les professionnels au 01/01/2012**:

DECHETS VERTS : TARIFICATION	
Forfait pour un dépôt annuel inférieur à <b>50 m<sup>3</sup></b>	200 euros
Forfait pour un dépôt annuel inférieur à <b>100 m<sup>3</sup></b>	400 euros
Forfait pour un dépôt annuel inférieur à <b>200 m<sup>3</sup></b>	800 euros
Apport ponctuel le m <sup>3</sup>	6 euros



### Tarification autres matériaux

Matériau	Coûts au m <sup>3</sup>
Bois	Bois non traité : 8 euros Bois traité : 18 euros
Gravats	12 euros
Tout venant	Incinérables : 23 euros Encombrants : 23 euros
Déchets verts	6 euros ou 4 euros au forfait annuel
DMS	3 euros le kg
Plaques de plâtre	30 euros

**Par ailleurs, au 01/01/2012 la facturation s'établira dès le dépôt du premier m<sup>3</sup>.**